

RAPPORT ANNUEL

2025 - 2026



Agence forestière des Bois-Francs

Au service de l'aménagement durable au Centre-du-Québec



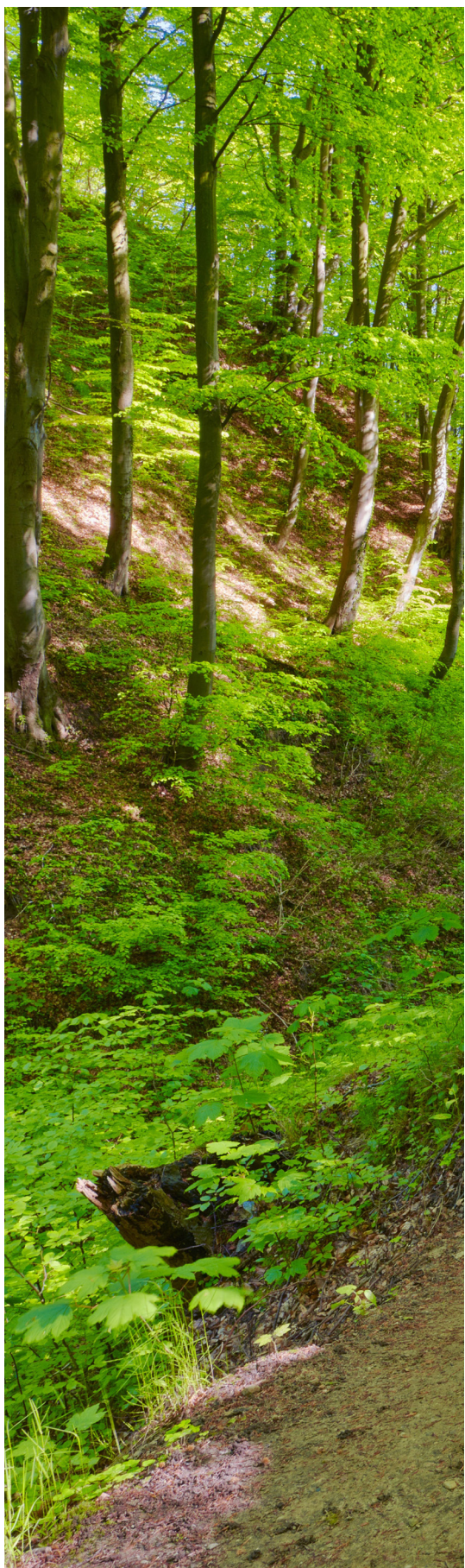


TABLE DES MATIÈRES

04

MESSAGE DU PRÉSIDENT

05

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

- 05 Institution
- 05 Mandat
- 05 Territoire
- 07 Structure
- 08 Membres
 - Les membres réguliers
 - Les membres associés
- 09 Conseil d'administration
- 10 Comité exécutif
- 11 Comité expert
- 12 Personnel
 - Le personnel de l'Agence

13

RAPPORT DES ACTIVITÉS

- 13 Contributions financières des partenaires
 - Volumes prélevés et livraisons de bois
 - Possibilité forestière
- 16 Contributions non monétaires des partenaires
- 17 Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées
- 19 Programme 2 milliards d'arbres 2021-2025 - volet hâtif
- 19 Programme 2 milliards d'arbres 2025-2031 - volet régulier
- 19 Plan pour une économie verte 2030
- 20 Plan d'aménagement bonifié - MRNF
- 20 Plan d'aménagement bonifié - ECCC
- 20 Plan d'aménagement bonifié - FFQ
- 21 Vérification opérationnelle
 - Le bulletin de la vérification opérationnelle

- 23 Plan de protection et de mise en valeur (PPMV)
 - Suivi et mise en œuvre du PPMV
 - Transfert de connaissances
 - Mise à jour du PPMV
- 25 Autres activités
 - Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec
 - Certification forestière
 - Réglementation municipale
 - Fusion administrative avec l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes

27

PLAN D'ACTION

- 28 Programme de mise en valeur des forêts privées

LISTE DES ANNEXES

29

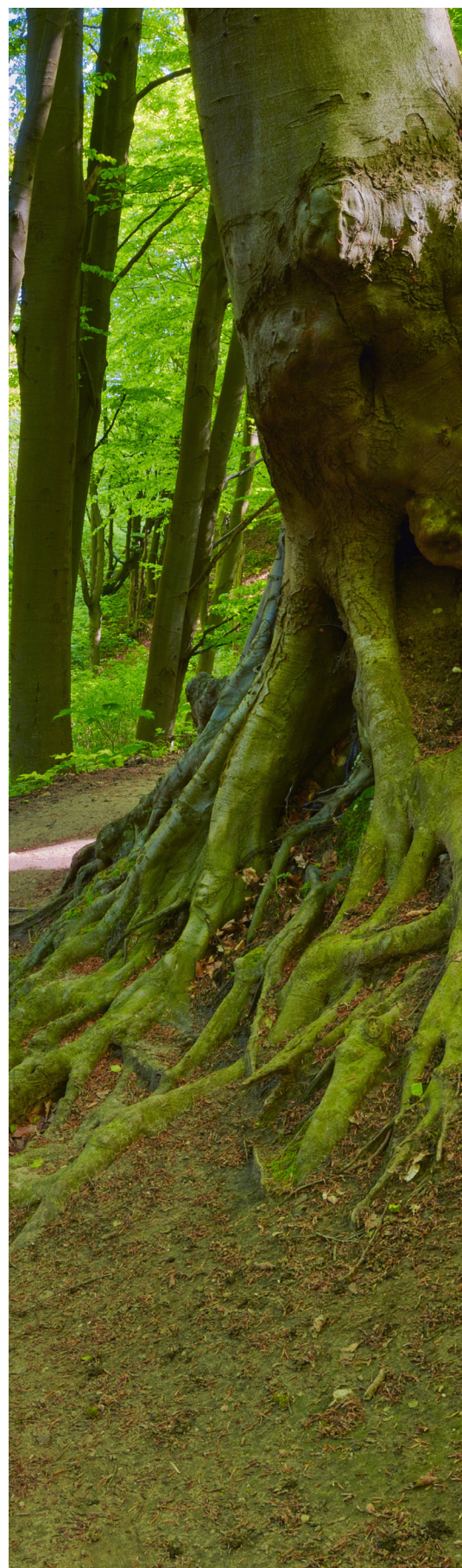
ANNEXE 1

LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2025-2026

30

ANNEXE 2

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2025-2026



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Les élections municipales de l'automne dernier ont créé beaucoup de changements au sein du conseil d'administration de l'Agence. Pas moins de trois nouveaux administrateurs et une nouvelle administratrice se sont joints au CA. De plus, comme la région du Centre-du-Québec relève maintenant de la Direction de la gestion des forêts de l'Estrie, Centre-du-Québec, Montérégie, Laval et Montréal, les représentants du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) au CA de l'Agence ont été remplacés par deux nouvelles personnes. Cela porte donc à six nouveaux administrateurs au sein du CA. Pour ma part, avec l'accord du CA en place, je vais continuer de présider l'Agence, mais sans avoir de droit de vote au conseil d'administration. Je remercie les membres du CA pour leur confiance.

L'an dernier, je vous avais mentionné que les partenaires étaient d'avis que la région n'obtenait pas sa juste part des budgets supplémentaires disponibles. Comme nous le savons, le dynamisme de l'aménagement forestier dans la région du Centre-du-Québec n'est plus à démontrer. C'est dans cet esprit que l'Agence a sollicité ses partenaires régionaux pour faire des pressions auprès du MRNF pour avoir une distribution de l'enveloppe budgétaire supplémentaire plus équitable. Espérons que nos actions porteront des fruits!

Au cours de l'année, l'Agence a refait complètement sa Politique d'accréditation des conseillers forestiers. L'ancienne avait été adoptée en 2002. Comme le contexte de l'accréditation a grandement évolué depuis, il devenait nécessaire de la revoir. En nous inspirant de politiques adoptées par d'autres agences, nous avons convenu d'une nouvelle politique qui encadre mieux les règles en matière d'accréditation et qui détermine davantage les rôles de l'Agence.



Notre Agence a conclu une entente de collaboration avec l'Agence de la Mauricie pour fusionner nos services administratifs. Cette décision est devenue nécessaire suite au départ à la retraite de la directrice générale de cette Agence. Les deux Agences demeureront autonomes dans leurs décisions. Seuls l'administration et le soutien technique s'effectueront par nos employés à partir du bureau à Victoriaville. Les deux CA seront responsables des conditions de travail des employés.

L'Agence a donc géré plusieurs enjeux importants au cours de la dernière année. La contribution de tous les membres de l'équipe a été essentielle dans la gestion de ces enjeux. À cet effet, je tiens à remercier les membres du conseil d'administration, ceux qui ont quitté ainsi que ceux qui se sont joints en cours de route. Merci également aux membres du personnel qui assurent la bonne marche quotidienne des activités administratives et techniques de notre Agence.

Je vous souhaite une bonne 30^e assemblée générale!

François Maréchal

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

Institution

L'Agence Forestière des Bois-Francis a été instituée le 13 novembre 1996 en réponse aux travaux des partenaires de la forêt privée lors de la tenue du Sommet sur la forêt privée en 1995. L'Agence est une personne morale à but non lucratif et son fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec.

Mandat

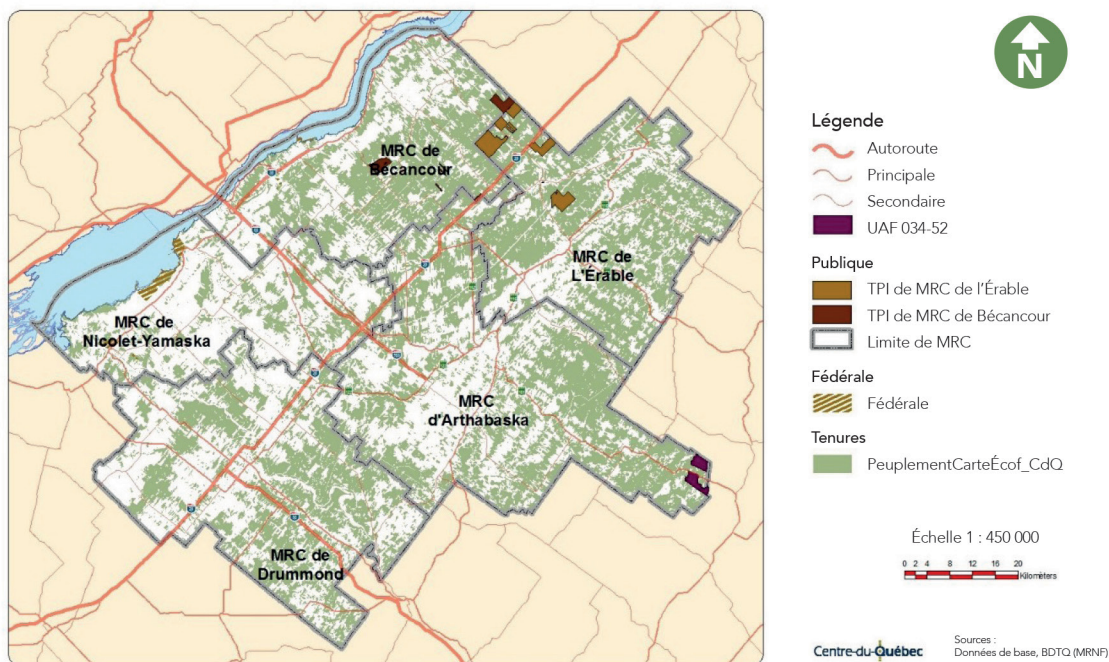
La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* stipule que l'Agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du territoire du Centre-du-Québec, en particulier par :

- L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou les organismes concernés par ses activités.

Territoire

Le territoire de l'Agence forestière des Bois-Francis couvre la région administrative du Centre-du-Québec. Il s'étend sur 7 261 km² et 93 % de ce dernier appartient au domaine privé. La population de la région regroupe près de 260 034 personnes. Celle-ci est répartie en 80 municipalités qui sont regroupées en cinq municipalités régionales de comté (MRC) et deux territoires autochtones.





Le territoire forestier de l'Agence se caractérise par :

- 3 grandes zones écologiques : Érablière à caryer, Érablière à tilleul et Érablière à bouleau jaune;
- 2 zones topographiques : Plaine du Saint-Laurent et Coteaux des basses Appalaches;
- Plus de 348 500 ha boisés, ce qui représente 51 % de la superficie totale de la région;
- 38 % en forêts feuillues, 36 % en forêts mixtes, 19 % en forêts résineuses et 7 % en régénération;
- 90 % des forêts au stade jeune et 10 % en forêts matures.



Les propriétaires de boisés de la région se caractérisent par :

- 11 100 propriétaires de boisés;
- 2 491 propriétaires ayant le statut de producteur forestier;
- Une superficie moyenne de leurs boisés de 47 ha;
- Un âge moyen des producteurs forestiers de 61 à 63 ans.

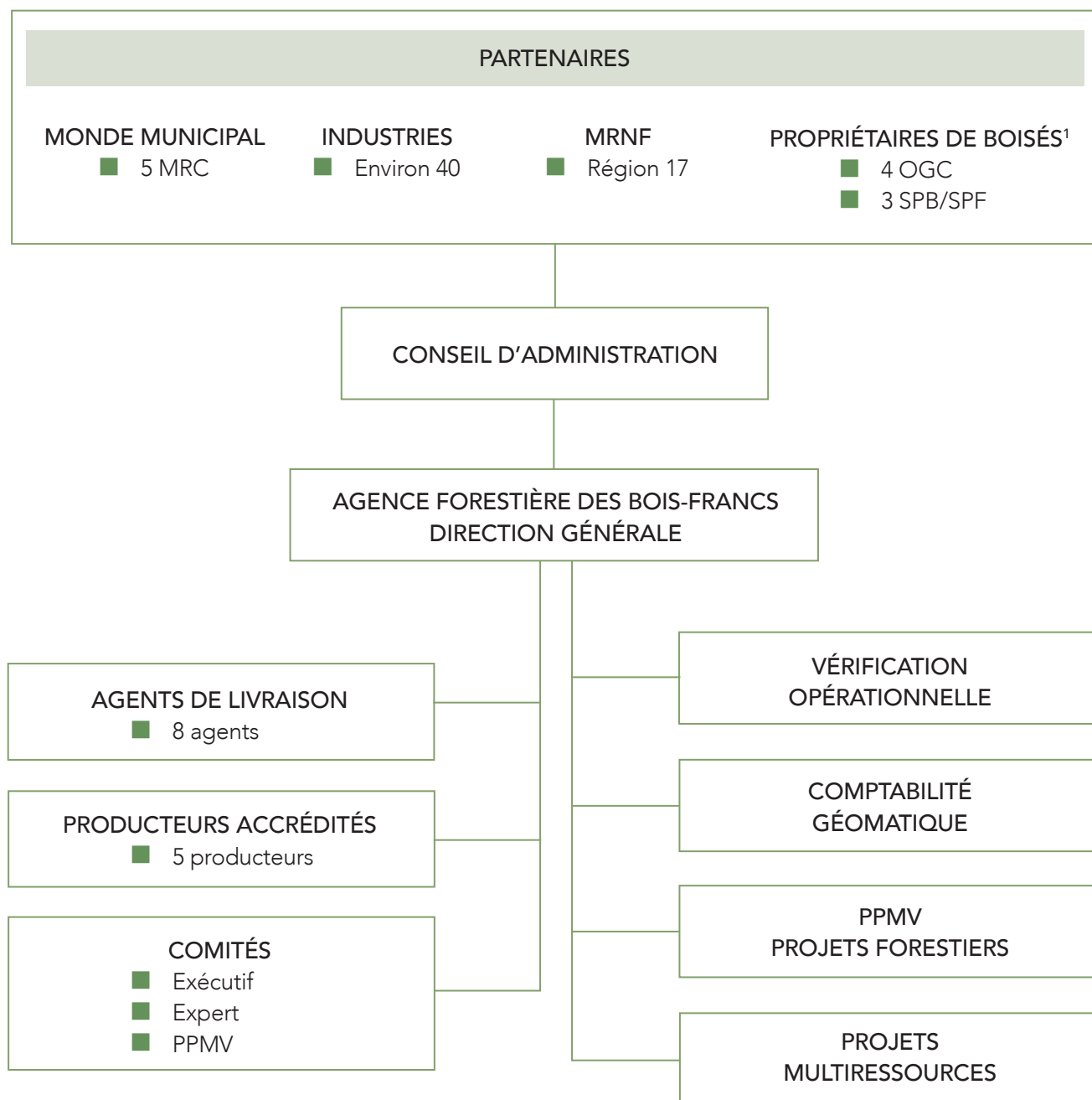


Répartition du territoire forestier de l'Agence par MRC

MRC	Superficie forestière		Superficie totale (excluant l'eau)	
Arthabaska	103 519 ha	29,7 %	183 685 ha	27,5 %
Bécancour	62 253 ha	17,9 %	110 200 ha	16,5 %
Drummond	71 919 ha	20,6 %	155 491 ha	23,2 %
Érable	80 218 ha	23,0 %	122 084 ha	18,2 %
Nicolet-Yamaska	30 594 ha	8,8 %	97 853 ha	14,6 %
TOTAL	348 503 ha		669 313 ha	



Conformément aux décisions découlant du Sommet sur la forêt privée de 1995, l'Agence est formée de quatre partenaires, soit : le monde municipal, les industries de la transformation du bois, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et les propriétaires de boisés¹.



¹ *Organisme de gestion en commun (OGC)* *Syndicat de producteurs de bois ou de producteurs forestiers (SPB/SPF)*

En vertu du statut et des règlements de l'Agence forestière des Bois-Francs, il est possible pour les acteurs forestiers impliqués dans la région du Centre-du-Québec d'en devenir membres. Il existe deux statuts de membres au sein de l'Agence : les membres réguliers et les membres associés.

LES MEMBRES RÉGULIERS

Selon l'article 138 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis comme membre régulier de l'Agence toute personne morale ou tout organisme œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- Les **municipalités** incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- Les **organismes reconnus de producteurs forestiers**, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB/SPF);
- Les **titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**, tels que les industriels du sciage, des pâtes et papiers, des panneaux, du déroulage, etc.

Membres réguliers en date du 31 mars 2026

Les municipalités

MRC Arthabaska	MRC
MRC Bécancour	MRC
MRC Drummond	MRC
MRC Érables	MRC
MRC Nicolet-Yamaska	MRC

Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Préverco - Division scierie	Sciage
Vexco inc.	Sciage

Les organismes reconnus de producteurs forestiers

Groupe Agri-Forestier Lotbinière-Mégantic	OGC
Groupe forestier Arthabaska-Drummond	OGC
Groupe forestier Nicolet-Yamaska	OGC
La Forêt, coopérative de services forestiers	OGC
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	SPB/SPF
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	SPB/SPF
Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec	SPB/SPF

LES MEMBRES ASSOCIÉS

Selon l'article 139 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis comme membre associé toute personne ou tout organisme œuvrant sur le territoire du Centre-du-Québec, ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et souhaitant promouvoir les objectifs de celle-ci. Cependant les membres associés ne bénéficient pas du cens d'éligibilité au conseil d'administration ni au droit de vote aux assemblées des membres. Toutefois, ils ont le droit d'assister à ces assemblées et même d'y prendre la parole.

Membres associés en date du 31 mars 2026

SNG Foresterie Conseil inc.	Consultant forestier
-----------------------------	----------------------

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration (CA) de l'Agence est composé de quinze (15) administratrices et administrateurs représentant la ministre (2), le milieu municipal (5), les propriétaires de boisés (2 SPB/SPF et 2 OGC) et l'industrie forestière (4). Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre. Monsieur François Marcotte a été nommé président externe sans droit de vote.

Le conseil d'administration assure la gestion des affaires de l'Agence. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolutions, étudie toute question qui lui est soumise par l'assemblée générale et veille à la bonne administration de l'Agence. Les décisions du conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, c'est-à-dire lorsque tous les administrateurs se rallient à la décision proposée. Lorsque le consensus n'est pas possible, la décision est prise sur la base de la politique de fonctionnement du conseil d'administration et du conseil exécutif.



Composition du conseil d'administration en date du 31 mars 2026

Groupes	Administrateurs	Organismes	Mandat
Monde municipal	Vincent Desrochers	MRC d'Arthabaska	2025-2027
	Yves Boissonneault	MRC de l'Érable	2024-2026
	Guy Lavoie	MRC de Drummond	2024-2026
	Martine Bechtold	MRC de Nicolet-Yamaska	2024-2026
	Mario Lyonnais	MRC de Bécancour	2025-2027
Ministre	Éric Jaccard	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	s.o.
	Marc-Antoine Renaud	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	s.o.
Industrie	David Boisvert	Vexco inc	2024-2026
	Alain Thibeault	Préverco - Division scierie	2025-2027
	Siège vacant		
	Siège vacant		
Propriétaires (OGC)	Gaston Martineau	Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic	2025-2027
	Pierre Sévigny	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	2024-2026
Propriétaires (SPB/SPF)	Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	2025-2027
	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	2024-2026

Le conseil d'administration s'est réuni à huit (8) occasions au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2026.

Les principaux sujets traités par le conseil d'administration :

- Les élections municipales et la présidence de l'Agence;
- L'adoption du budget administratif, de la programmation des travaux, de l'accréditation des agents de livraison et des grands producteurs forestiers ainsi que des allocations budgétaires;
- Le suivi de la vérification opérationnelle;
- Le suivi des contributions financières des industries forestières;
- La grille de taux simplifiée;
- La distribution des budgets supplémentaires du MRNF;
- La politique sur le partage de l'aide financière entre les propriétaires forestiers;
- Les modifications aux règlements intérieurs;
- La refonte de la Politique sur l'accréditation des conseillers forestiers;
- Le suivi de la mise à jour du PPMV;
- Le plan d'aménagement forestier bonifié;
- La Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec, 28^e édition;
- Le SIGGA 3;
- La fusion administrative avec l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes;
- La Bourse Pierre-Gaudet 2025.

Comité exécutif

Le comité exécutif réalise une analyse préliminaire des orientations et des affaires nouvelles. Les séances se déroulent selon la même approche que les réunions du conseil d'administration, c'est-à-dire : administration, décision, discussion, information et varia. Le point « décision » génère des décisions à caractère administratif et technique, ainsi que des recommandations ou des scénarios à des fins de discussions ou décisions au conseil d'administration.

Au 31 mars 2026, le comité exécutif était composé de :

Groupes	Administrateurs	Organismes
	François Marcotte, président	
Propriétaires (SPB/SPF)	Ghislain Leblond, vice-prés.	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
Propriétaires (OGC)	Gaston Martineau	Groupe Agri-Forestier Lotbinière-Mégantic
Industrie	David Boisvert	Vexco inc.
Ministre	Marc-Antoine Renaud	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Les membres du comité exécutif ne se sont pas réunis en 2025-2026.

Les membres du comité expert sont mandatés par le conseil d'administration pour étudier certains aspects plus techniques liés à la livraison des programmes d'aide financière.



Au 31 mars 2026, le comité expert était composé de :

Groupes	Représentants	Organismes
	François Marcotte, président	
Ministre	Marc-Antoine Renaud	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Propriétaires (OGC)	Gabriel Beaudoin	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
	Jacob Sanscartier	Groupement forestier Arthabaska-Drummond
Propriétaires (SPB/SPF)	Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers de la région Québec
	Frédérique Gagnon-Lupien	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
Industrie forestière	David Boisvert	Vexco inc.

Les membres du comité expert ne se sont pas réunis au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2026.



Le personnel de l'Agence voit à appliquer les décisions découlant du conseil d'administration. Il soutient aussi administrativement et techniquement les agents de livraison dans leurs activités. Mandatés par le conseil d'administration, ils sont également présents sur différentes tables de travail telles que celles d'organismes de bassin-versant, du Conseil régional en environnement du Centre-du-Québec et de l'Association forestière du Sud-du-Québec ainsi que sur différents comités et groupes de travail dans la région.



LE PERSONNEL DE L'AGENCE

Guy Larochelle, ing. f.

Directeur général

- Gestion des programmes d'aménagement
- Gestion du personnel
- Secrétaire du conseil d'administration
- Représentations sur les CA de partenaires
- Responsable de l'Agence

Marc Fortin, ing. f.

Directeur adjoint

- Vérification opérationnelle des programmes d'aide
- Soutien technique aux agents de livraison
- Soutien technique aux autres projets forestiers

Grégori Chassé, ing. f.

Chargé de projets

- Mise à jour du PPMV
- Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec
- Plans d'aménagement forestier bonifiés
- Réglementation municipale sur l'abattage d'arbres de la MRC Nicolet-Yamaska
- Soutien technique

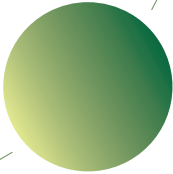
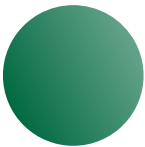
Huguette Paris, tech. compt.

Adjointe administrative

- Comptabilité
- Paiement des fournisseurs
- Tenue des livres

RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'Agence forestière des Bois-Francis présente son rapport d'activités pour l'exercice financier 2025-2026. Ce rapport couvre les activités du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026. L'Agence termine ainsi sa 30^e année d'opération depuis sa création en 1996.



Contributions financières des partenaires

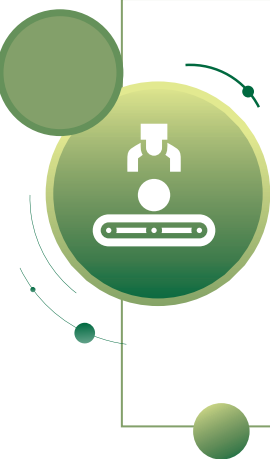
La réalisation de travaux sylvicoles et le fonctionnement de l'Agence se font grâce à la contribution financière directe de deux partenaires, soit le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent en bois provenant des forêts privées du territoire de l'Agence.

Partenaires	2024-2025	2025-2026
Ministre « programme régulier »	3 463 900 \$	3 483 800 \$
Ministre « autres »	57 315 \$	96 492 \$
Ministre « Subvention 2021 »	8 631 \$	
Ministre « Programme 2 GA 2021 »		3 163 \$
Industrie ¹	346 839 \$	354 007 \$
TOTAL	3 876 685 \$	3 937 462 \$

¹ En 2025-2026, la contribution des industries inclut un montant de 1 544 \$ reçus pour des prélèvements antérieurs à l'année d'exercice.



Par décret du Gouvernement du Québec, la contribution des industriels a été fixée à 1,00 \$/m³s du 26 octobre 2011 à ce jour.



Les 31 usines ayant contribué au financement de l'Agence en 2025-2026 sont, par ordre alphabétique :

- Adélar Goyette et Fils
- Bois Hunting inc.
- Bois Lib inc.
- Carrier et Bégin inc.
- Clermond Hamel ltée
- Entreprise forestière Lambert inc.
- Entreprise JM Champeau inc.
- Fontaine inc.
- Groupe Crête Division Riopel inc.
- Groupe Crête Division St-Faustin inc.
- Groupe NBG inc.
- Industrie Maibec (St-Théophile)
- Le Spécialiste du Bardeau de Cèdre inc.

Suite des usines ayant contribué financièrement

- Les Bois Poulin inc.
- Les Planchers Mercier
- Marcel Lauzon inc.
- Menuiserie d'East Angus inc.
- Mobilier Rustique inc.
- Préverco – Division scierie
- Papiers Domtar inc. (Windsor)
- Produits forestiers Arbec SENC.
- René Bernard inc. (Irené Grondin inc.)
- Scierie Alexandre Lemay et Fils
- Scierie Clifton inc.
- Scierie Lapointe et Roy ltée.
- Scierie P.S.E. inc.
- Scierie West Brome inc.
- Silicium Québec sec
- Smurfit Westrock
- Stella Jones inc.
- Vexco inc.

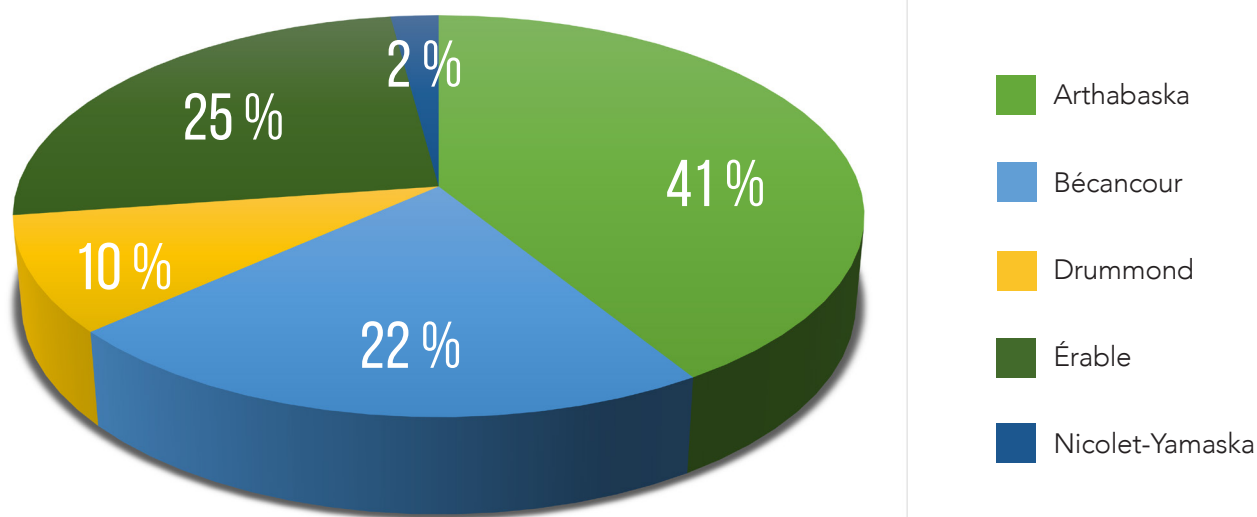
VOLUMES PRÉLEVÉS ET LIVRAISON DE BOIS

Les tableaux qui suivent montrent les résultats de l'année sur le plan des déclarations d'achats de volumes de bois par les industries forestières, et ce, classés par territoire de MRC et par essence.

Volumes de bois prélevés par MRC

MRC	2024-2025	2025-2026
Arthabaska	126 739 m ³ s	143 311 m ³ s
Bécancour	60 915 m ³ s	79 995 m ³ s
Drummond	42 511 m ³ s	34 056 m ³ s
Érable	92 003 m ³ s	86 957 m ³ s
Nicolet-Yamaska	20 679 m ³ s	8 143 m ³ s
TOTAL	342 847 m³s	352 462 m³s

Proportion des volumes prélevés par MRC





Volumes de bois prélevés par essence ou groupe d'essences

Essences ou groupes d'essence	2024-2025	2025-2026
Sapin et épinette	192 773 m ³ s	195 665 m ³ s
Mélèze	4 196 m ³ s	753 m ³ s
Pin	28 858 m ³ s	36 276 m ³ s
Pruche	3 083 m ³ s	3 199 m ³ s
Thuya	5 027 m ³ s	5 826 m ³ s
Résineux mélangés	9 765 m ³ s	13 940 m ³ s
Bouleau jaune	59 m ³ s	94 m ³ s
Bouleau à papier	7 m ³ s	4 m ³ s
Érable rouge	23 m ³ s	196 m ³ s
Érable à sucre		39 m ³ s
Feuillus autres	63 703 m ³ s	64 106 m ³ s
Peuplier	35 352 m ³ s	32 364 m ³ s
TOTAL	342 847 m³s	352 462 m³s



Livraisons de bois en m³ solides¹

Groupes d'essence	Possibilité forestière	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Sapin, épinette, pin gris	366 907	198 718	172 438	166 702	166 247	166 357
Autres résineux	209 304	60 256	69 773	77 937	72 856	88 890
Feuillus mélangés	455 114	39 953	42 216	42 425	44 131	46 557
Peupliers	152 125	58 361	50 589	48 000	46 213	43 993
Total	1 183 450	357 288	335 016	335 064	329 447	345 797

¹ selon les données des Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence

POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Avec la disponibilité des données du 5^e inventaire écoforestier, en 2024-2025, l'Agence a fait refaire le calcul de la possibilité forestière du territoire du Centre-du-Québec. Dans un contexte de maintien du volume sur pied dans la région, la possibilité forestière s'élève à 883 552 m³/année toutes essences confondues. Toutefois, l'inventaire montre que les groupes d'essences SEP, feuillus mélangés et peupliers comportent beaucoup de volumes de bois mature. L'Agence a convenu d'inclure dans la possibilité forestière ces volumes conjoncturels. La possibilité forestière à considérer pour les prochaines années est donc de 1 183 450 m³/an.

Globalement, les volumes récoltés en 2025-2026 représentent près de 29,2 % de la possibilité forestière. Ces volumes ne tiennent toutefois pas compte du volume récolté pour le bois de chauffage.

Contributions non monétaires des partenaires

Cette année encore, les partenaires ont supporté leur Agence à divers degrés en s'impliquant sur les conseils et les comités ainsi que par d'autres appuis.



Estimation de la valeur des contributions non monétaires

Groupes	Organismes	Valeurs	Totaux
Ministre	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	4 950 \$	4 950 \$
	MRC Arthabaska	3 150 \$	
	MRC de Bécancour	900 \$	
Monde municipal	MRC Drummond	1 350 \$	9 450 \$
	MRC de l'Érable	3 150 \$	
	MRC Nicolet-Yamaska	900 \$	
Industrie	Scierie Préverco inc.	900 \$	2 250 \$
	Vexco inc.	1 350 \$	
Propriétaires (OGC)	Groupeement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic	2 700 \$	4 950 \$
	Groupeement forestier Nicolet-Yamaska	2 250 \$	
Propriétaires (SPB)	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	2 700 \$	5 850 \$
	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	3 150 \$	
Total des contributions :			27 450 \$





Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence offre une assistance financière aux producteurs forestiers reconnus afin de réaliser des travaux forestiers de mise en valeur sur leur propriété. Pour être admissible au programme d'aide, tout producteur forestier doit être reconnu en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. Ainsi, le producteur forestier doit posséder une superficie forestière d'au moins 4 hectares, dotée d'un plan d'aménagement forestier et s'enregistrer auprès d'un bureau d'enregistrement mandaté par la ministre.

Dans le cadre du programme régulier 2025-2026, 3 588 470 \$ en aide financière ont été versés à des producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Cette enveloppe sylvicole inclut une somme de 1 580 400 \$ provenant du budget supplémentaire d'une enveloppe provinciale de 147 M\$ pour 5 ans (2024-2025 à 2028-2029).

Un total de 432 producteurs ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 8 307 \$/producteur, tous travaux confondus. La superficie traitée fut de 2 692 ha incluant des travaux sylvicoles de récolte de bois sur une superficie de 653 ha sans aide financière pour l'exécution tout en bénéficiant d'une aide financière pour les services techniques livrés par les agents de livraison.

Les partenaires ont mobilisé leurs efforts afin d'augmenter la récolte de bois comme demandé par le MRNF dans le cadre de son plan stratégique. L'ensemble des traitements commerciaux ont permis de récolter 168 908 m³ de bois, soit 10,5 % de plus que l'année précédente. Également, les producteurs ont conservé 1 247 m³ pour un usage personnel.

Réalisation par groupe de travaux – Programme régulier



Traitements	2024-2025	2025-2026
Préparation de terrain	198 ha	173 ha
Mise en terre	452,111 plants 226 ha	359,901 plants 180 ha
Entretien de plantation	419 ha	421 ha
Traitements non commerciaux	29 ha	74 ha
Traitements commerciaux ¹	2 476 ha	2840 ha

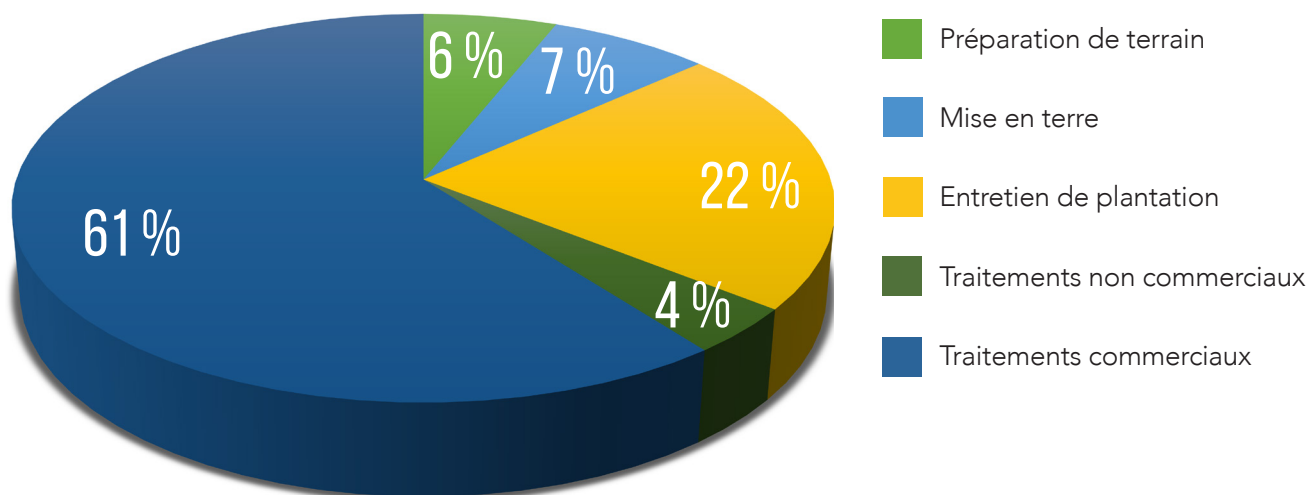
¹ Inclut 996 ha en martelage, 1191 ha en travaux commerciaux et 653 ha en aide technique à la mobilisation de bois en 2025-2026.

Aide financière par groupe de travaux – Programme régulier



Traitements	2024-2025		2025-2026	
Préparation de terrain	257 914 \$	7,7 %	217 033 \$	6,05 %
Mise en terre	303 527 \$	9,1 %	261 748 \$	7,29 %
Entretien de plantation	860 251 \$	25,8 %	800 940 \$	22,32 %
Traitements non commerciaux	53 009 \$	1,6 %	140 297 \$	3,91 %
Traitements commerciaux	1 861 225 \$	55,8 %	2 168 453 \$	60,43 %
TOTAL	3 335 925 \$	100 %	3 588 470 \$	100 %

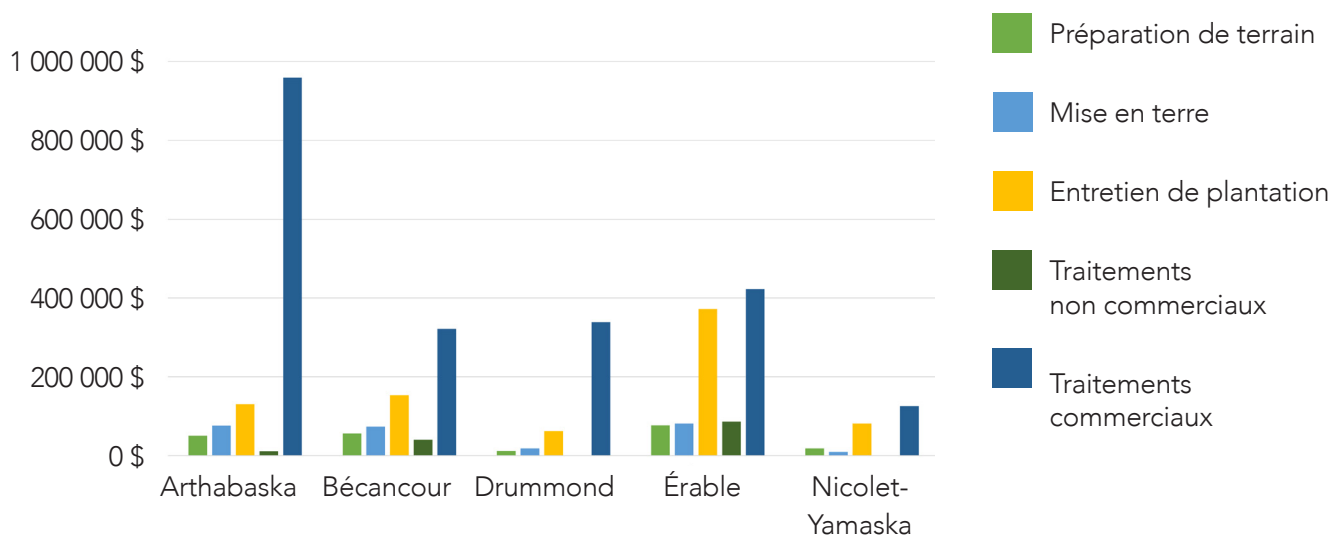
Aide financière par groupe de travaux 2025-2026



Aide financière par MRC – Programme régulier

Traitements	2024-2025		2025-2026		Objectif
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Pourcentage
Arthabaska	1 206 744 \$	36,2 %	1 228 520 \$	34,2 %	29,7 %
Bécancour	659 002 \$	19,8 %	646 666 \$	18,0 %	17,9 %
Drummond	327 523 \$	9,8 %	434 379 \$	12,1 %	20,6 %
Érable	968 911 \$	29,0 %	1 041 203 \$	29,0 %	23,0 %
Nicolet-Yamaska	173 412 \$	5,2 %	237 702 \$	6,6 %	8,8 %
TOTAL	3 335 925 \$	100 %	3 588 470 \$	100 %	100 %

Aide financière par MRC par groupe de travaux 2025-2026



Programme 2 milliards d'arbres 2021-2025 - volet hâtif

Le Programme 2 milliards d'arbres (2 GA), volet projets démarrage hâtif 2021, du gouvernement du Canada a permis de réaliser des travaux de remise en production de sites affectés par des chablis et de friches agricoles.



Bilan 2 GA 2021-2025 volet hâtif

Traitements	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Mise en terre	30 325 \$					30 325 \$
Entretien de plantation		4 250 \$	23 489 \$		3 163 \$	30 902 \$
TOTAL	30 325 \$	4 250 \$	23 489 \$	- \$	3 163 \$	61 227 \$

Programme 2 milliards d'arbres 2025-2031 - volet régulier

Le 2 GA, volet régulier 2025-2031, du gouvernement du Canada a permis de réaliser des travaux de remise en production forestière sur des sites affectés par des perturbations naturelles et des friches agricole. En 2025-2026, 8 037 \$ ont été investis en préparation de terrain et 21 317 \$ pour le reboisement de 58 150 plants.

Plan pour une économie verte 2030

Le Plan pour une économie verte 2030 (PEV) visait à générer des bénéfices climatiques en aménageant la forêt pour accroître la séquestration carbone et générer plus de produits du bois durable notamment par le boisement et le reboisement en forêts publiques et privées pour atténuer les changements climatiques.

Les investissements dans le cadre du PEV ont permis la réalisation de projets de boisement de friches.

Bilan du PEV

Traitements	2024-2025	2025-2026	Total
Entretien de plantation	7 865 \$	18 600 \$	26 465 \$
TOTAL	7 865 \$	18 600 \$	26 465 \$



Plan d'aménagement forestier bonifié - MRNF

Le nouveau programme d'aide aux plans d'aménagement forestier bonifiés (PAFB) du MRNF a bien fonctionné pour une première année : un total de 59 PAFB réalisés par 4 conseillers, couvrant 1 767 hectares, dont 1 321 hectares forestiers. Le projet a permis d'identifier 111 milieux humides, 11 occurrences d'espèces menacées, vulnérables ou sensibles, 4 écosystèmes forestiers exceptionnels et 30 occurrences d'espèces exotiques envahissantes forestières. Seulement 84 % du budget annuel a été utilisé soit 33 400 \$ sur les 39 600 \$ prévus, ce qui s'explique par la coexistence avec la dernière année de financement d'Environnement et changements climatiques Canada (ECCC), les conseillers ayant partagé leur temps entre les deux programmes.

Plan d'aménagement forestier bonifié - ECCC

Le bilan du programme PAFB d'ECCC 2025-2026 totalise la réalisation de 24 PAFB couvrant 34 lots forestiers (828 ha) et ayant permis d'identifier 82 milieux humides, 7 occurrences d'espèces menacées et 26 occurrences d'espèces exotiques envahissantes.



	Bilan		
	2024-2025	2025-2026	Total
PAFB - nouvelle propriété	5 250 \$	15 750 \$	21 000 \$
PAFB - propriété enregistrée	750 \$	6 000 \$	6 750 \$
PAFB - propriété échue	5 250 \$	3 750 \$	9 000 \$
Total	11 250 \$	25 500 \$	36 750 \$

Plan d'aménagement forestier bonifié - FFQ

Le projet de la Fondation de la Faune du Québec (FFQ) 2024-2027 vise à accompagner les producteurs et conseillers forestiers afin de réduire les impacts de l'aménagement forestier sur douze espèces fauniques en situation précaire en adaptant les travaux sylvicoles aux espèces à protéger. Il est aussi possible de financer des plans d'aménagement forestier bonifier via le projet.

Ce projet s'inscrit dans la continuité du projet pilote 2021-2022 et du projet sur les Plans d'aménagement forestier bonifiés 2023-2026, financés principalement par Environnement et changements climatiques Canada. Ces initiatives visaient à amorcer le déploiement des PAFB sur les territoires de deux puis quatre agences des forêts privées du sud du Québec.

En 2025-2026, deux (2) PAFB ont été réalisés dans le cadre du programme Faune en danger de la Fondation de la faune du Québec pour une valeur de 1 500 \$.

L'Agence assume la vérification opérationnelle (VO) pour l'ensemble des activités du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts, de la subvention fédérale 2 GA 2021 et 2025 ainsi que du Plan pour une économie verte 2030. La vérification opérationnelle des travaux exécutés dans le cadre de ces activités s'est effectuée du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, soit sur une période de 12 mois.

Dans le cadre de leurs activités liées au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, les conseillers forestiers ont présenté à l'Agence 673 prescriptions sylvicoles et 922 rapports d'exécution fournis en annexe des réclamations de paiement pour fin de vérification opérationnelle.

Bilan des vérifications			
Étiquettes de lignes	Nombre de prescription	Nombre de VO	% de VO par Programme
2 GA 2025	11	2	18,0 %
2 GA 2021	1	0	0 %
Plan économie verte	3	2	66,7 %
Programme régulier	659	101	15,3 %
Total général	673	105	15,6 %



Certains travaux présélectionnés ont fait l'objet d'une vérification avant traitement afin de mesurer les critères d'admissibilité aux programmes lesquels sont impossibles à vérifier après traitement. Ainsi, l'Agence a vérifié 21 prescriptions sylvicoles représentant un échantillonnage de 10 % du total des prescriptions reçues. La sélection des travaux à visiter avant traitement a été faite aléatoirement et manuellement par l'Agence.

La vérification des travaux après traitement inclut toutes les activités admissibles, soit 673 traitements pour un montant de 3 170 361,82 \$. Cette vérification permet de valider la conformité administrative, technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés dans le cadre des programmes d'aide financière.

Pour les travaux exécutés dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, l'Agence a vérifié 80 traitements pour un échantillonnage de vérification de 12,25 % des traitements représentant 16,24 % des sommes réclamées en aide financière.

Pour les traitements réalisés dans le cadre du Programme 2 GA, l'Agence a vérifié deux prescriptions sur les 12 traitements réalisés dans ce programme soit 16 %.

Pour les traitements réalisés dans le cadre du Plan pour une économie verte, l'Agence a vérifié deux des trois traitements réalisés soit 66 %.

Tous programmes confondus, l'Agence a vérifié 105 traitements sur les 702 admissibles à la VO pour une proportion de vérification de 14,96 % (ou de 12,06 % si l'on inclut l'ensemble des 871 prescriptions).

Bilan des vérifications

Étiquettes de lignes	Nombre de prescriptions	Nombre de VO	% vérifiés	Valeurs vérifiées	% valeur vérifiée	Valeur totale	% de VO conformes
VO avant traitement	217	21	9,7 %				99,5 %
5 Préparation de terrain	66	7	10,6 %	26 851,59 \$	11,9 %	225 070,12 \$	100 %
6 Mise en terre	94	9	9,6 %	31 233,76 \$	11,4 %	273 517,05 \$	100 %
7 Entretien	171	22	12,9 %	118 926,29 \$	14,5 %	822 702,75 \$	98,25 %
8 Éducation	28	5	17,9 %	21 245,94 \$	15,1 %	140 296,61 \$	100 %
9 Traitements commerciaux vérifiés	357	41	11,5 %	96 516,95 \$	5,7 %	1 708 775,29 \$	100 %
Total général	890	105	11,8 %	514 712,09 \$	14,9 %	3 170 361,82 \$	99,5 %

Les conseillers forestiers qui représentent l'essentiel des travaux réalisés ont été vérifiés à 15,3 %. Tous les Conseillers forestiers ont été vérifiés à plus de 10 %. En ce qui concerne les grands propriétaires, cinq VO sur les 22 prescriptions ont été vérifiées soit 22,73 % des prescriptions totales. Tous les grands propriétaires ont été vérifiés à plus de 10 % sauf Domtar qui n'a pas réalisé de travaux cette saison.

LE BULLETIN DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

L'Agence a mis en place un bulletin de la vérification opérationnelle qui prend en compte les critères de performance.

Critères de performance

- La prescription sylvicole (administratif, technique et terrain);
- Le rapport d'exécution (administratif, technique, qualité et quantité);
- Le suivi des plantations;
- Le respect de la programmation annuelle des travaux;
- La qualité des documents transmis à l'Agence;
- L'utilisation des allocations budgétaires.



Ces onze critères de performance ont un poids relatif différent, en fonction de l'importance déterminée par l'Agence. Ainsi, les critères qualité et quantité du rapport d'exécution de même que le critère terrain de la prescription sylvicole ont une importance significative plus grande par rapport aux autres critères de performance. Les résultats obtenus peuvent influencer la répartition de l'enveloppe sylvicole de l'année suivante.

Pour la saison 2025-2026, le résultat pondéré du bulletin de vérification opérationnelle pour tous les agents de livraison est de 99,73 %. La moyenne obtenue pour les trois dernières saisons (2023-2024 à 2024-2025) est de 98,0 %. Les résultats spécifiques des agents de livraison sont pris en compte pour l'attribution des allocations budgétaires 2026-2027.

SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU PPMV

À travers la mise en œuvre de ses activités régulières ainsi que de ses projets spéciaux, l'Agence vise à réaliser plusieurs actions et à atteindre les objectifs fixés dans son plan d'action du PPMV. Au cours de l'année 2025-2026, les projets réalisés et en cours touchent plus particulièrement les objectifs suivants :

Objectifs

- La protection des cours d'eau (objectif n° 3);
- La protection des sols (objectif n° 4);
- La conservation des milieux humides (objectif n° 5);
- Le maintien et le rétablissement de la biodiversité (objectifs n° 7 et 8);
- La santé des forêts (objectif n° 10);
- La mise en valeur des peuplements à dominance feuillue (objectifs n° 11 et 12);
- L'intensification de l'aménagement forestier (objectifs n° 13 et 14);
- L'optimisation des livraisons de bois dans le respect de la possibilité forestière (objectif n° 15);
- La génération de revenus en provenance de la forêt privée (objectif n° 17 et 18);
- La valorisation de l'aménagement forestier (objectif n° 20);
- L'implication des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de leur boisé (objectif n° 21);
- La création d'une culture forestière (objectif n° 23);
- La réalisation des actions prévues au PPMV (objectif n° 24).



TRANSFERT DE CONNAISSANCES



Formation des propriétaires

L'Agence a confié le mandat de transfert de connaissances aux propriétaires de boisés aux Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence. Un cours sur l'affûtage de la scie mécanique a été livré à 13 propriétaires forestiers et un cours sur la fiscalité forestière a été donné à quatre membres des équipes techniques des conseillers forestiers de la région et de l'Agence.



Visite-conseil

L'Agence rend disponibles des visites-conseils auprès des propriétaires de boisés privés. Ces visites effectuées par les agents de livraison accrédités par l'Agence sont accessibles à tous les propriétaires forestiers, qu'ils aient un statut de producteur forestier ou non. Lors de ces visites, les propriétaires sont informés sur les travaux potentiels sur leurs lots forestiers en général ou sur des peuplements forestiers en particulier, selon leurs demandes. Ces visites visent également à conseiller le propriétaire par rapport au Programme de remboursement des taxes foncières du MRNF.

En 2025-2026, les agents de livraison ont effectué 97 visites-conseils sur les 100 prévues dans la planification de l'Agence.

MISE À JOUR DU PPMV

Un partenariat a été établi entre quatre agences forestières : l'Agence forestière des Bois-Francs, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes, l'Agence des forêts privées de Québec 03 et l'Agence des forêts privées de l'Outaouais. Cette collaboration vise à mutualiser les ressources humaines et financières pour la mise à jour des PPMV, en réponse à la demande ministérielle. Notre Agence fournit la main-d'œuvre, les coûts étant répartis équitablement entre les partenaires pour optimiser l'efficacité et assurer une gestion forestière durable.

Le Tome 2, consacré aux données forestières détaillées, a été complété en première version et transmis aux directions des Agences respectives pour relecture et vérification. Les commentaires reçus seront intégrés, puis le document sera envoyé pour mise en page à l'Association forestière du sud du Québec. Parallèlement, la rédaction du Tome 1, qui décrit le portrait non forestier de la région (climat, géologie, emploi, etc.), a débuté.

Dans le cadre de la révision de son PPMV, l'Agence a fait réaliser son calcul de possibilité de récolte forestière pour déterminer le volume de bois qu'il est permis de prélever annuellement de façon durable. Ce calcul a été effectué en collaboration avec la Fédération des Producteurs Forestiers du Québec et les Consultants forestiers DGR et WSP Canada Inc., utilisant une méthode simplifiée basée sur l'accroissement des volumes sur pied et s'appuyant sur les données du 5^e inventaire écoforestier. Les résultats sont disponibles dans le document *Agence forestière des Bois-Francs (AFBF) - Détermination de la possibilité de récolte forestière - Cinquième inventaire écoforestier*, disponible auprès de l'Agence.

JOURNÉE FORESTIÈRE ET ACÉRICOLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

La 29^e édition de la Journée Forestière et Acéricole du Centre-du-Québec s'est tenue le 20 septembre 2025 au Mont Apic et fut un succès au niveau de l'organisation.

L'événement a accueilli 784 participants payants et 57 exposants, offrant une vitrine diversifiée de produits, services et informations pour les professionnels des secteurs forestier et acéricole.

Pour une première fois, l'agence WELL a agi comme partenaire stratégique, amorçant une transition graduelle vers le numérique avec un investissement important dans la publicité Facebook. Les résultats ont été exceptionnels : 233 000 vues, 1 700 interactions, 896 clics sur les liens, 8 700 visiteurs sur la page Facebook et 251 nouveaux abonnés.

Un sondage réalisé à la sortie révèle que Facebook est de loin le canal le plus efficace avec 37 % des découvertes (dont 12 % de nouveaux visiteurs) pour un investissement de seulement 800 \$. En comparaison, les dépliants et affiches ont rejoint 10 % des participants pour un coût de 3 500 \$, et les autres médias imprimés (affiches, journaux, panneaux) ont eu un impact limité (2 à 5 % chacun). Cette efficacité supérieure du numérique amène l'organisation à envisager une réduction de la couverture des imprimés (dépliants et affiches) pour les prochaines éditions, tout en maintenant une stratégie numérique renforcée.

Cette journée demeure une plateforme d'échange essentielle au développement des filières forestière et acéricole du Centre-du-Québec. Le virage numérique amorcé démontre son efficacité et guidera les stratégies publicitaires futures, permettant d'optimiser les investissements tout en rejoignant un public plus large.



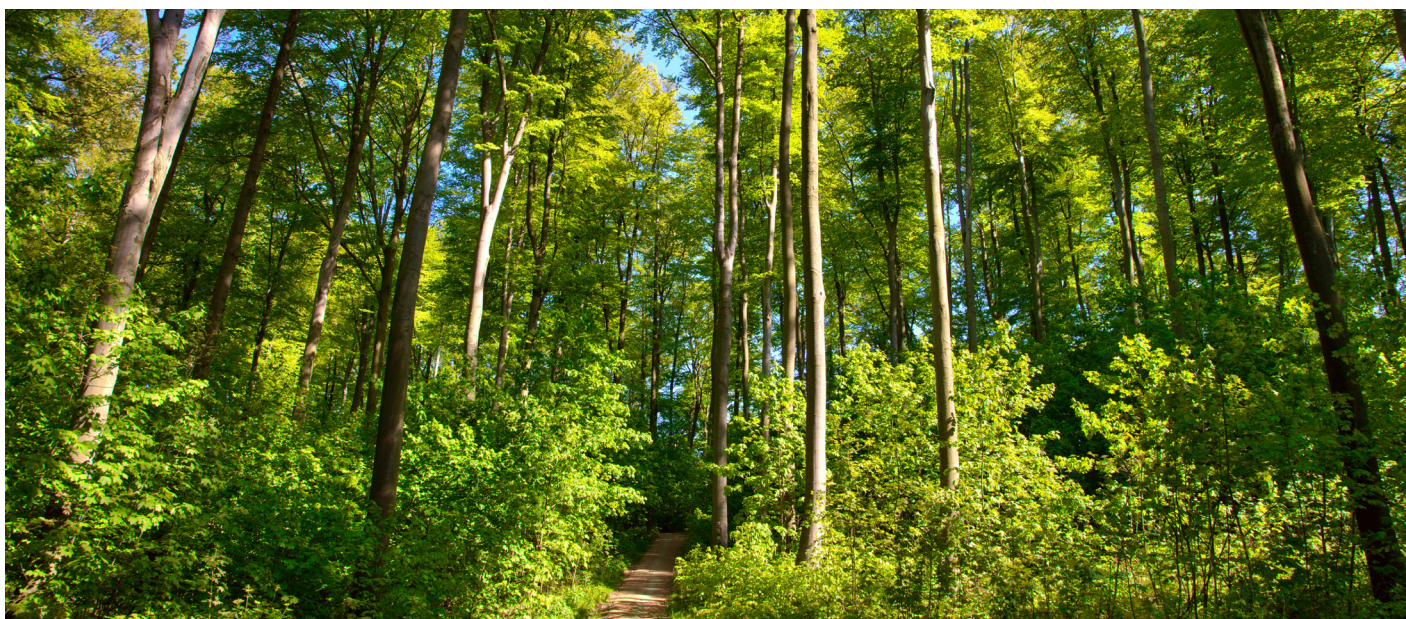
Les conférences

- M. Rock Ouimet : chaulage des érablières
- M. Patrick Cartier, ing.f. : la disponibilité du bois au Centre-du-Québec
- M. Stéphane Guay qui a animé une session de questions/réponses acéricoles.

Les ateliers

- M^{me} Mélanie Bergeron : la culture de la résistance dans nos boisés
- M. Philippe Leduc, ing.f. : la planification de tubulure en 2025





CERTIFICATION FORESTIÈRE

En 2025-2026, seuls les membres de La Forêt, coopérative de services forestiers dans les municipalités d'Ham Nord, Notre-Dame-de-Ham et St-Martyrs-Canadiens étaient certifiés. Les propriétés certifiées totalisent 6 153 ha boisés appartenant à 110 propriétaires forestiers. Ces lots boisés font partie du territoire du plan conjoint du Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec. Le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec effectuent une vigie constante des besoins de certification pour leur territoire de plan conjoint respectif.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Lors de sa séance du 11 décembre 2024, le comité administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté une résolution importante concernant l'application de son règlement de déboisement. En raison de l'absence du coordonnateur régional, la MRC a nommé quatre nouveaux inspecteurs pour assurer la continuité des services : M. Luc Traversy de la MRC d'Arthabaska, ainsi que MM. Grégori Chassé, Marc Fortin et Guy Larochelle de l'Agence forestière des Bois-Francs. Ces nominations, effectives rétroactivement au 5 décembre 2024, permettent de maintenir le traitement des demandes de permis de déboisement dans les délais réglementaires. Monsieur Chassé s'occupe actuellement du traitement des demandes de permis en vertu du règlement 2016-11 sur le déboisement et est appuyé par ses collègues de l'Agence ainsi que par monsieur Traversy.

FUSION ADMINISTRATIVE AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES MAURICIENNES

Avec le départ à la retraite de la directrice générale de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM), M^{me} Josée Bussièrès, les conseils d'administration des deux Agences ont convenu de procéder à une fusion administrative. Ainsi, dans le cadre de cette fusion effective à partir du 1^{er} avril 2026, les conseils d'administration demeurent distincts. Il en est de même notamment pour les assemblées générales, la comptabilité, les politiques et les règlements. L'administration et le soutien technique des deux agences relèveront du bureau administratif de l'Agence forestière des Bois-Francs. Toutefois, les deux CA des Agences seront responsables des conditions de travail des employés.

PLAN D'ACTION



Le plan d'action du Plan de protection et de mise en valeur de l'Agence forestière des Bois-Francs s'articule autour des trois axes composant le développement durable, soit les axes environnemental, économique et social.

Au niveau de l'axe environnemental, les actions visent à maintenir l'intégrité des écosystèmes forestiers. Du côté de l'axe économique, la création de richesses à partir des ressources forestières constitue l'élément central des actions qui s'inscrivent dans le cadre d'une démarche intégrée de la gestion des ressources. Finalement, l'axe social vise à développer un milieu forestier en santé qui profite à tous les utilisateurs.

Plan d'action du Programme d'aménagement durable des forêts privées du Centre-du-Québec

Environnement		Économie		Société	
Valeurs	Objectifs	Valeurs	Objectifs	Valeurs	Objectifs
La protection d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)	No 1 : Renforcer les mesures de protection et de conservation des EFE et des autres milieux sensibles No 2 : Consolider le réseau des EFE et des milieux forestiers à fort potentiel de conservation au Centre-du-Québec	La mise en valeur des peuplements à dominance feuillue	No 11 : Produire des bois feuillus de grande valeur No 12 : Assurer la régénération adéquate des parterres de coupe en essences désirées	La valorisation des l'aménagement forestier	No 20 : Sensibiliser les propriétaires forestiers aux bienfaits des interventions forestières sur l'ensemble des valeurs du développement durable
La protection des cours d'eau	No 3 : Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité écologique des cours d'eau et de leur bande riveraine	L'intensification de l'aménagement forestier	No 13 : Optimiser le retour sur l'investissement No 14 : Gérer l'arrivée massive de superficies de plantation aptes à l'éclaircie commerciale	L'implication des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de leur boisé	No 21 : Solliciter l'implication des propriétaires dans la mise en valeur de leur boisé
La protection des sols forestiers	No 4 : Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité des sols forestiers	L'optimisation des livraisons de bois dans le respect de la possibilité forestière	No 15 : Produire la quantité maximale de richesse en fonction de la capacité de production des forêts	La rétention et le recrutement de la main-d'œuvre forestière	No 22 : Favoriser le recrutement et l'amélioration des conditions de travail de la main-d'œuvre forestière
La conservation des milieux humides	No 5 : Maintenir l'intégrité écologique des milieux humides	La gestion intégrée des ressources du territoire	No 16 : Produire de la valeur avec des ressources autres que la matière ligneuse	La création d'une culture forestière régionale	No 23 : Informer la population et créer des liens avec les institutions régionales
Le maintien et le rétablissement de la biodiversité	No 6 : Favoriser l'aménagement écosystémique et la sylviculture se basant sur les caractéristiques des forêts préindustrielles No 7 : Adopter des stratégies sylvicoles qui maintiennent et améliorent la résilience des peuplements et qui assurent une meilleure adaptation aux changements climatiques	La génération de revenus La recherche d'autres sources de financement	No 17 : Maximiser les retombées économiques engendrées par le PAMVFP No 18 : Augmenter la rentabilité des interventions sylvicoles	La réalisation des actions prévues au PPMV	No 24 : Mettre en œuvre le PPMV
	No 8 : Assurer la conservation des vieilles forêts et des attributs clés qui leur sont associés No 9 : Réduire le morcellement du territoire et la fragmentation forestière		No 19 : Augmenter le nombre d'initiatives de développement forestier au Centre-du-Québec		
La santé des forêts	No 10 : Minimiser l'impact des agents pathogènes et entomologiques sur la santé des forêts centricoles				

Programme de mise en valeur des forêts privées

La programmation annuelle des travaux sylvicoles favorise la réalisation d'un maximum de traitements commerciaux notamment dans le cadre de la prise en compte de l'abondance d'éclaircies commerciales de plantation à exécuter et des entretiens de plantation visant à assurer la durabilité du reboisement.



Prévisions des travaux		
Groupes de travaux	Programmation 2026-2027	
Préparation de terrain	166 ha	214 071 \$
Mise en terre de plants	351 Mplants	260 500 \$
Entretien de plantation et régénération naturelle	413 ha	799 054 \$
Traitements non commerciaux	72 ha	139 629 \$
Traitements commerciaux	1 171 ha	1 700 637 \$
Martelage	972 ha	241 251 \$
Aide à la mobilisation des bois	637 ha	216 235 \$
Total		3 571 378 \$

Cette programmation inclut la somme provenant du budget supplémentaire annoncé en 2024 par le gouvernement pour la période 2024-2025 à 2028-2029. Ce dernier montant n'était toutefois pas confirmé à ce jour.



ANNEXE 1

Liste des agents de livraison 2025-2026

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.

Joseph Moffet, ing.f. président Sébastien Rioux, ing. f., resp. tech.
6021, Boulevard Wilfrid-Mamel, bureau 200, Ancienne-Laurette (Québec) G2E 2H5
 367 777-0555  s.rioux@cfrq.ca

GROUPE IMMOFOR INC.

Richard Mongrain, ing. f., président
228, Chemin Mooney, C.P. 3089, Richmond (Québec) J0B 2H0
 819 826-6421  groupeimmoform@gmail.com

GROUPEMENT AGRO-FORESTIER LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.

Gaston Martineau, dir. gén. Steven Beaurivage, ing. f., resp. tech.
2622, rue Saint-Pierre, Sainte-Agathe (Québec) G0S 2A0
 418 599-2828  418 599-2856  lotmeg@coopsteagathe.com

GROUPEMENT FORESTIER ARTHABASKA-DRUMMOND INC.

Jean-Philippe Tremblay, dir. gén. Jacob Sanscartier, ing. f. resp. tech.
1000, rue Champoux, Saint-Albert-de-Warwick (Québec) J0A 1E0
 819 353-2361  819 353-2740  reception@gfad.ca

GROUPEMENT FORESTIER NICOLET-YAMASKA INC.

Gabriel Beaudoin, ing. f., dir. gén. Amélie Vincent, tech. for. resp. tech.
9500, boul. du Parc industriel, Bécancour (Québec) G9H 3P2
 819 297-2384  819 297-2545  gfny@gfny.ca

LA FORÊT, COOPÉRATIVE DE SERVICES FORESTIERS

Sylvain Duchesneau, ing. f., dir. gén. Éric Roy, ing. f., resp. tech.
115, rue Principale, Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
 819 344-2232  819 344-2235  laforet@laforet.coop

MOFFET AMÉNAGEMENT FORESTIER INC.

Joseph Moffet, ing. f., président
1877, avenue Mercure, Plessisville (Québec) G6L 2A8
 819 998-3881  info@mafinc.ca

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Ghislain Leblond, ing. f., dir. gén. Frédérique Gagnon-Lupien, ing.f., resp.tech
2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
 819 697-2922  819 697-0574  fgagnonlupien@spbois.qc.ca

ANNEXE 2



Liste détaillée des travaux sylvicoles 2025-2026

Programme régulier				
Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7504	déchiquetage	40,0	hectares	71 567,40 \$
7512	hersage double passage	56,3	hectares	60 005,14 \$
7516	déblaiement mécanique	67,1	hectares	75 867,48 \$
7517	débroussaillage et déblaiement faible compétition	9,9	hectares	9 593,10 \$
7620	plantation et regarni peuplier hybride	0,900	M plants	891,90 \$
7626	plantation manuelle racines nues pfd résineux	40,930	M plants	30 492,85 \$
7633	plantation manuelle récipients 300 cc et plus feuillus	1,530	M plants	933,99 \$
7636	plantation manuelle racines nues pfd feuillus	0,120	M plants	89,40 \$
7637	plantation manuelle récipients 300 cc et plus (15 cavités) rés	36,035	M plants	27 062,29 \$
7638	plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	114,913	M plants	79 175,06 \$
7639	plantation manuelle récipients 200 cc à 299 cc	104,068	M plants	64 678,91 \$
7643	enrichissement récipient 300 cc et plus feuillus	3,350	M plants	2 601,86 \$
7647	enrichissement racines nues pfd feuillus	2,300	M plants	1 975,70 \$
7648	regarni récipients 200 à 299 cc	9,272	M plants	6 693,32 \$
7649	regarni racines nues pfd résineux	22,348	M plants	19 136,50 \$
7650	regarni récipients 300 cc et plus résineux	3,330	M plants	2 594,07 \$
7652	regarni racines nues pfd feuillus	1,180	M plants	1 013,62 \$
7653	regarni récipients 300 cc et plus feuillus	0,050	M plants	38,95 \$
7657	regarni récipients 300 cc et plus (15 cavités) résineux	19,575	M plants	15 607,01 \$
7661	transport de plants récipients 199 cc et moins mécanique 200 km et moins	1,360	M plants	8,16 \$
7671	transport de plants récipients 200 à 299 cc 200 km et moins	105,219	M plants	1 578,29 \$
7672	transport de plants récipients 200 à 299 cc 201 à 400 km	76,354	M plants	2 288,51 \$
7681	transport de plants récipients 300 cc et plus 200 km et moins	117,9	M plants	2 476,17 \$
7682	transport de plants recipients 300 cc et plus 201 à 400 km	57,4	M plants	2 411,01 \$
7751	1er dégagement plantations résineux	214,4	hectares	435 295,04 \$
7752	2e dégagement plantations résineux	141,7	hectares	247 299,71 \$
7753	3e dégagement plantations résineux	40,9	hectares	69 666,30 \$
7761	1er dégagement plantations feuillus	22,4	hectares	45 516,80 \$
7762	2e dégagement plantations feuillus	1,8	hectares	3 162,60 \$
7853	écl. précomm. systématique résineux 8000 à 15000 tiges/ha	10,9	hectares	16 535,30 \$
7854	écl. précomm. systématique résineux 15001 tiges/ha et plus	22,7	hectares	43 209,73 \$
7858	dégagement en peuplement naturel	34,9	hectares	70 998,08 \$

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7863	éclaircie precommerciale puits de lumière avec martelage	5,5	hectares	9 553,50 \$
7901	martelage feuillus	465,1	hectares	98 610,38 \$
7902	martelage résineux	530,8	hectares	143 796,12 \$
7922	aide technique mobilisation des bois - manuelle	15,2	hectares	5 107,20 \$
7967	éclaircie commerciale feuillus d'ombre - manuelle	5,6	hectares	8 360,80 \$
7971	coupe jardinage feuillus d'ombre - manuelle	79,1	hectares	146 907,54 \$
7972	coupe jardinage autres résineux manuel	1,0	hectares	1 859,00 \$
7973	coupe progressive résineux - manuelle	7,0	hectares	10 023,28 \$
7974	coupe progressive feuillus d'ombre - manuelle	13,2	hectares	22 175,00 \$
7977	coupe progressive autres résineux - manuelle	3,2	hectares	5 408,00 \$
7978	coupe de récupération - partielle - manuelle	10,0	hectares	16 450,00 \$
7979	coupe de récupération - totale manuelle	2,8	hectares	1 926,40 \$
7985	1re écl. comm. résineux plantation dhp 9 à 15 cm - manuelle	9,6	hectares	21 225,60 \$
7986	1re écl. comm résineux plantation dhp 15,1 à 19 cm - manuelle	5,4	hectares	9 226,24 \$
7987	1re écl. comm. plantation pins blancs et rouges - manuelle	1,0	hectares	1 945,00 \$
7988	2e écl. comm. plantation résineux - manuelle	9,1	hectares	14 358,94 \$
7989	2e écl. comm plantations de pins blancs et rouges manuelle	3,7	hectares	4 961,70 \$
8922	aide technique mobilisation des bois - mécanisée	637,5	hectares	212 163,56 \$
8967	éclaircie commerciale feuillus d'ombre - mécanisée	20,0	hectares	24 605,64 \$
8970	coupe jardinage résineux - mécanisée	37,8	hectares	53 713,80 \$
8971	coupe jardinage feuillus d'ombre - mécanisée	291,8	hectares	431 171,40 \$
8972	coupe de jardinage-autres résineux mécanisée	12,2	hectares	18 249,30 \$
8973	coupe progressive résineux - mécanisée	46,4	hectares	53 920,20 \$
8974	coupe progressive feuillus d'ombre - mécanisée	51,3	hectares	70 681,41 \$
8977	coupe progressive - autres résineux mécanisée	30,9	hectares	42 494,22 \$
8978	coupe de récupération partielle mécanisée	20,9	hectares	27 770,46 \$
8979	coupe de récupération - totale mécanisée	52,4	hectares	27 507,20 \$
8980	1re écl. comm. résineux naturel dhp 9 à 15 cm - mécanisée	3,3	hectares	5 843,20 \$
8981	1re écl. comm. résineux naturel dhp 15,1 à 19 cm - mécanisée	7,0	hectares	9 708,43 \$
8985	1re écl. comm. résineux plantation dhp 9 à 15 cm - mécanisée	157,5	hectares	276 888,48 \$
8986	1re écl. comm. résineux plantation dhp 15,1 à 19 cm - mécanisée	107,2	hectares	148 029,39 \$
8987	1re écl. comm. plantations pins blancs et rouges - mécanisée	43,2	hectares	67 087,44 \$
8988	2e écl. comm. plantations résineux - mécanisée	124,1	hectares	147 760,41 \$
8989	2e écl. comm. plantations pins blancs et rouges - mécanisée	34,4	hectares	38 516,80 \$
Total				3 588 470,29 \$

2 GA 2021 volet hâtif

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7752	2e dégagement plantations résineux	1,8	hectares	3 162,60 \$
Total				3 162,60 \$

2 GA 2025-2031

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7504	déchiquetage	1,3	hectares	2 353,00 \$
7520	labourage et hersage agriocle	7,0	hectares	5 684,00 \$
7626	plantation manuelle racines nues pfd résineux	3,535	M plants	2 633,58 \$
7633	plantation manuelle récipients 300 cc et plus feuillus	1,470	M plants	1 012,83 \$
7636	plantation manuelle racines nues pfd feuillus	0,750	M plants	558,75 \$
7637	plantation manuelle récipients 300 cc et plus (15 cavités) rés	4,395	M plants	3 300,65 \$
7638	plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	18,675	M plants	12 867,08 \$
7639	plantation manuelle récipients 200 cc à 299 cc	0,250	M plants	158,75 \$
7671	transport de plants récipients 200 à 299 cc 200 km et moins	4,535	M plants	68,03 \$
7681	transport de plants récipients 300 cc et plus 200 km et moins	14,935	M plants	313,64 \$
7682	2e dégagement plantations résineux	9,605	M plants	403,41 \$
Total				29 353,70 \$





Plan d'aménagement bonifié - MRNF

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7105	paf bonifié 1 élément d'intérêt	39	nb	19 500,00 \$
7106	paf bonifié 2 éléments d'intérêt	11	nb	7 150,00 \$
7107	paf bonifié 3 éléments d'intérêt et plus	9	nb	6 750,00 \$
Total		59		33 400,00 \$

Plan d'aménagement bonifié - ECCC

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7102	paf bonifié nouvelle propriété	21	nb	15 750,00 \$
7103	paf bonifié propriété enregistrée	8	nb	6 000,00 \$
7104	paf bonifié dont la propriété est échue	5	nb	3 750,00 \$
Total		34		25 500,00 \$

Plan d'aménagement bonifié - FFQ

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
397	paf bonifié faunique	2	nb	1 500,00 \$
Total		2		1 500,00 \$

Programme pour une économie verte

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7751	1er dégagement plantations résineux	6,3	hectares	12 801,60 \$
7752	2e dégagement plantations résineux	3,3	hectares	5 798,10 \$
Total				18 599,70 \$

Nous joindre

 819 752-4951

 afbf@afbf.qc.ca

 227, rue Notre-Dame Est,
Victoriaville, Québec, G6P 4A2

